



CREATION DE 3 SALLES DE CLASSES SUPPLEMENTAIRES AVEC SALLE DE REPOS ET SANITAIRES A L'ECOLE PAUL LANGEVIN

198 Rue Edgard Loubry, 59970 Fresnes-sur-Escaut

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

REGLEMENT DE CONSULTATION

PHASE DCE	Septembre 2018
-----------	----------------

MAITRISE D'OUVRAGE

INTERVENANT	ORGANISME	REPRESENTANTS	COORDONNEES
MAITRISE D'OUVRAGE	Mairie de FRESNES SUR ESCAUT Place Vaillant Couturier 59 970 FRESNES-SUR-ESCAUT 03 27 28 51 51	Mme Le Maire M. DOUVVIN Jean-Pierre	jpouvvin@fresnes-sur-escaut.fr
GEOTECHNICIEN	GEOMECA Agence Nord PA de la Broye 59 710 Ennevelin 03 20 16 88 98	<u>DESPINOY Claude</u>	contact-nord@geomeca.fr
CONTROLEUR TECHNIQUE	Bureau VERITAS 27, Allée du Chargement BP 336 59 666 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex 03 20 19 25 00	<u>DELECOURT Marie</u>	marie.delecourt@fr.bureauveritas.com
CSPS	LAURENCE LEFEVRE 143, Rue Piérard 59 111 BOUCHAIN 06 11 98 40 11	<u>LEFEVRE Laurence</u>	lfevre@c-sps.fr
INSERTION PROFESSIONNELLE	PLIE DE VALENCIENNES METROPOLE 2, Place de l'Hôpital Général 59 304 VALENCIENNES BP 227 03 27 09 62 76	<u>KNOCKAERT Déborah</u>	dknockaert@valenciennes-metropole.fr

MAITRISE D'ŒUVRE

INTERVENANT	ORGANISME	REPRESENTANTS	COORDONNEES
ARCHITECTE	CHIMENE BURCHARD GAINCHE 19, Rue Caron 91 200 ATHIS MONS 06 07 38 27 57	BURCHARD Chimène	burchard.architecte@wanadoo.fr
MAITRE D'ŒUVRE EXE	MEIC 592, rue Pierre Brossolette 62 110 HENIN BEAUMONT 03 21 76 71 71	GIGOT Cedric CARPENTIER Rudy	cedric.gigot@meic.fr rudy.carpentier@meic.fr
BET THERMIQUE	SP ETUDES ET CONCEPTIONS 106, Rue Joseph Hentges 59 250 HALLUIN 06 03 84 83 61	PEREZ Stéphane	stephane_perez@live.fr

Article 1 : Acheteur public :

Mme le Maire
Mairie de FRESNES SUR ESCAUT
Place Vaillant Couturier
59 970 FRESNES-SUR-ESCAUT
mairie@fresnes-sur-escaut.fr
Tel : 03 27 28 51 51

Article 2 : Forme du marché :

Procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Article 3 : Objet du marché :

Le présent marché concerne les travaux de : **CREATION DE 3 SALLES DE CLASSES SUPPLEMENTAIRES AVEC SALLE DE REPOS ET SANITAIRES A L'ECOLE PAUL LANGEVIN**

Article 4 : Allotissement :

Marché composé de l'allotissement suivant :

LOT 01	GROS ŒUVRE
LOT 02	CHARPENTE BOIS
LOT 03	CHARPENTE METAL
LOT 04	COUVERTURE
LOT 05	MENUISERIES EXTERIEURES
LOT 06	PLATRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFOND
LOT 07	MENUISERIES INTERIEURES
LOT 08	CARRELAGE / FAIENCE
LOT 09	ELECTRICITE
LOT 10	PLOMBERIE SANITAIRE / CHAUFFAGE / VENTILATION
LOT 11	PEINTURE / SOLS SOUPLE
LOT 12	VRD

Chaque candidat pourra soumissionner pour un, ou plusieurs lots, mais propositions individualisés par lot.

Article 5 : Durée du marché :

La durée du marché global est de **10 mois compris 1 mois de préparation** à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux (**hors intempéries et congés payés**)

Article 6 : Prestations supplémentaires :

Sans objet

Article 7 : Variantes et options :

a/ Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées

b/ Options obligatoires : l'entreprise devra chiffrer obligatoirement les options demandées dans le cahier des clauses techniques particulières.

Article 8 : Retrait du dossier de consultation des entreprises :

PROFIL ACHETEUR

Plateforme de dématérialisation des marchés publics électroniques suivantes : <https://marches.rvvn.org/>

Article 9 : Visite sur site programmée par le Maître d'ouvrage :

Avant de chiffrer leur offre , les entrepreneurs des lots désignés ci-dessous devront se rendre impérativement sur le site afin de mieux apprécier les travaux à réaliser. Ils ne pourront en aucun cas faire prévaloir une méconnaissance des travaux à effectuer tant en ce qui concerne les fournitures que la mise en œuvre.

Les entreprises des lots 01, 04, 09, 10 et 12 sont invitées à visiter le site afin d'évaluer l'ampleur des travaux et la nature des moyens d'accès, avant d'établir leur offre. **A ce titre, le certificat d'attestation de visite du site sera remis le jour de la visite à l'entreprise par le Maître d'ouvrage ou son représentant et sera impérativement joint à l'offre sous peine de se voir rejeter son offre lors de l'ouverture des plis.**

Les dates programmées pour les visites du site sont :

- le 10 octobre 2018 à 9h30
- le 17 octobre 2018 à 9h30

Le lieu du Rendez-vous est prévu à l'entrée de l'école au : 198 rue Edgard Loubry, 59970 Fresnes sur Escaut

Article 10 : Date limite de réception des offres :

La date limite de réception des offres est : le 23 octobre 2018

Heure limite de réception des offres : 12h00

Article 11 : Contenu du dossier de consultation des entreprises :

- L'acte d'engagement
- Le règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières (pièces écrites et graphiques)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Les CDPGF
- Liste non exhaustives (se référer à la nomenclature jointe au présent DCE)

Article 12 : Modalités de présentation de la réponse du candidat:

La réponse du candidat sera rédigée en français. L'unité monétaire est l'euro.

UNE SEULE ENVELOPPE CONTENANT :

Les candidats transmettront leurs pièces et leur offre dans une seule et même enveloppe cachetée :

L'enveloppe portera l'intitulé suivant :

- **Marché de travaux portant sur la CREATION DE 3 SALLES DE CLASSES SUPPLEMENTAIRES AVEC SALLE DE REPOS ET SANITAIRES A L'ECOLE PAUL LANGEVIN (ne pas ouvrir)».**

Elle contiendra les justifications à produire à l'appui de l'offre conformément aux conditions fixées suivant le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

- Lettre de candidature (DC1) ou équivalent.
- Déclaration du candidat DC2 dûment complétée et accompagnée en annexe des documents permettant d'apprécier les capacités suivantes :
 - capacités techniques : moyens matériels et humains
 - capacités financières : chiffre d'affaire sur les 3 dernières années, preuve d'une assurance pour les risques professionnels
 - capacités professionnelles: certificats de qualifications professionnelles (identifications ou certificats délivrés par des organismes professionnels), certificats de qualités (certificat attribué par un organisme certificateur ou attestant de l'existence d'un manuel de qualité et de procédure)
 - références équivalentes à l'objet de la présente consultation
- Les attestations d'assurances en cours de validité (responsabilités civile et décennale).
- L'attestation de visite du site.

Elle contiendra également un projet de marché, comprenant :

- Un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer.
- la décomposition du prix Global et forfaitaire « (CDPGF) cadre de bordereau joint au DCE à compléter **obligatoirement**, en plus du cadre de bordereau de l'entreprise pour remettre un devis détaillé de son offre.
- Le CCAP.
- Le CCTP.

Pièces non contractuelles destinées au jugement des offres :

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et suivant l'article 14 critère d'attribution du règlement de consultation.

Article 13 : modalités de transmission des offres

Conformément aux dispositions de l'article 40 II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des offres par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marches.rvvn.org/>
Toutefois les candidats peuvent adresser à l'appui de leur offre électronique une offre de précaution ou copie de sauvegarde des documents sur support papier ou support physique électronique.

Elle doit être envoyée à l'adresse ci-après désignée dans les délais impartis pour la remise des offres

Les plis contenant les offres sur support papier seront envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception postal ou remis au service contre récépissé à l'adresse ci-après et à la date et heure limite renseignée sur l'article 10, date de remise des offres :

Mme le Maire

Mairie de FRESNES SUR ESCAUT

Place Vaillant Couturier

59 970 FRESNES-SUR-ESCAUT

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivantes :

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 11h30.

Article 14 : Critère d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus :

Les 3 critères d'analyse des candidatures s'inscrivent dans le barème suivant :

CRITERES HIERARCHISES
<p>1 - Le critère du prix : sera jugé sur la base du devis fourni par le candidat. (le candidat devra répondre impérativement sur les CDPGF joint dans le présent DCE) Le prix sera analysé sur la base du détail estimatif (CDPGF) joint au présent DCE, et calculé sur la formule suivante (offre la moins chère * 45) / offre considérée.</p> <p style="text-align: center;">Le critère du prix : 45%</p>
<p>2 – Le critère de la qualité. Sera évalué sur le dossier d'offre technique remis par le candidat. Il devra répondre au mieux aux exigences du cahier des clauses administratives particulières.</p> <p style="text-align: center;">Le critère de la qualité : 45%</p> <p style="text-align: center;">Dont :</p> <p>La notation du critère qualité sera décomposée des sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un mémoire technique comprenant, Les schémas, notes de calculs et les matériels proposées par le candidat / aux prescriptions proposées par le MOE dans le CCTP : 20%• Une note méthodologie dans lequel le candidat expose les dispositions par rapport à l'organisation, les qualifications et l'expérience professionnelle du personnel assigné à l'exécution du marché pouvant avoir une influence significative sur le niveau d'exécution du marché : 15%• Les moyens utilisés pour réduire les nuisances sonores en site occupé (ex engins et matériels utilisés dans le cadre de l'exécution de son lot) : 10%
<p>3 - Le critère du délai : sera évalué au regard du calendrier proposé par le MOE joint dans au DCE</p> <p style="text-align: center;">Le critère du délai : 10%</p> <p>Le sous critère de notation du critère délai sera prévu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Respect du calendrier proposé par le candidat : 5%• Optimisation du délai par rapport au calendrier proposé par le Maitre d'œuvre : la note pourra être optimisée jusqu'à 10 %

Le jugement est effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. En cas d'égalité, c'est l'ordre des critères qui départage les candidats. Des précisions peuvent être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires).

NEGOCIATION : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les 3 premiers candidats au classement de chaque lot à attribuer.

Les négociations porteront sur l'ensemble des critères de jugement des offres dans les conditions de stricte confidentialité.

Les négociations pourront revêtir la forme d'échange de courriels, courriers ou télécopies.

Toutefois le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le ou les lots sur la base des offres initiales.

Article 15 : Modification de détail au dossier de la consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours francs** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 16 : Validité des offres

Les candidats resteront engagés par leur offre durant un délai de **90 jours** à compter de la réception des offres.

Article 17 : Attribution du marché

Les documents à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sont les suivants :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles [45](#) et [48](#) de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des [articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail](#) concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44.
- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificat.
- Les attestations d'assurances de responsabilités civiles et décennales.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux l'article 45-48-51 du décret, son offre sera rejetée.

Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par la personne responsable du marché qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 18 : Insertion par l'activité économique

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la ville de Fresnes sur Escaut souhaite faire appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises qui répondent à ses appels d'offres.

Conformément à la possibilité ouverte par l'article 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, l'entreprise choisie, quelle qu'elle soit, est tenue, pour l'exécution du marché, de proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles ou sociales particulières.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition serait irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Afin de vous associer à cette démarche sans alourdir la procédure, le service des marchés a élaboré des annexes spécifiques aux documents contractuels qui vous sont familiers.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, la ville de Fresnes sur Escaut a mis en place une procédure spécifique d'assistance, gérée par :

Service PLIE de Valenciennes Métropole
2 place de l'Hôpital Général
59300 VALENCIENNES
Contact : Déborah KNOCKAERT
Chargée de mission Clauses sociales d'insertion
Téléphone : 03.27.09.62.76
Portable : 06.43.52.12.10
e-mail : dknockaert@valenciennes-metropole.fr

Article 19 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats pourront adresser une demande écrite à :

a) Renseignements d'ordre administratif :

Mairie de Fresnes sur Escaut
Mme Kelly PAWLAK
Secrétaire du pôle technique / Assistante des marchés publics de travaux
Tél : 03.27.28.51.49
Fax : 03.27.28.51.23
kpawlak@fresnes-sur-escaut.fr

b) Renseignements d'ordre technique :

M. E. I. C.
Représenté par : Mr GIGOT et M. CARPENTIER
592, rue Pierre Brossolette
62 110 HENIN BEAUMONT
Tél. 03.21.76.71.71
Chargé d'affaire : Email : cedric.gigot@meic.fr
Assistant : Email : rudycarpentier@meic.fr

Le pouvoir adjudicateur
Mme Le Maire
Mairie de Fresnes sur Escaut.